
GSF SATURNE / Etablissement de Brumath

P.V. DE REUNION EXTRAORDINAIRE DU C.S.E. DU 01/07/2022

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

Membres titulaires :

- | | |
|---|---------------------------|
| • TOMASINA Laurent | Président |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |
| • LEGER Bénédicte | Suppléante CFTC |
| en remplacement de M. LAHRACH Rachid Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC | |

Absents excusés :

- | | |
|-----------------------|---|
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • DHOMUN Suniduth | Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT |
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • WOLFF Sabine | Titulaire CFTC |

Début de la réunion : 14h00

Information et consultation sur les possibilités et moyens de reclassement de Madame DELEPINE Vera.

Mme DELEPINE Vera a été embauché en contrat à durée indéterminée le 01/05/2014.

Elle occupait en dernier lieu un poste de Chef d'Equipe sur le site CASINO LUCIEN BARRIERE à NIEDERBRONN LES BAINS, un site LRP à hauteur de 106.17 heures mensuelles.

Mme DELEPINE Vera a été en arrêt maladie depuis le 18/05/2018.

Le 30/05/2022 elle a passé une visite médicale.

Le médecin du travail a réalisé une étude du poste de Mme DELEPINE Vera et des conditions de travail dans l'établissement, le 24/05/2022.

Le médecin du travail a déclaré Mme DELEPINE Vera inapte à son poste de travail, et assorti son avis des conclusions suivantes :

« L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi »

L'avis d'invalidité physique mentionne expressément et dans les conditions posées par le code du travail que tout reclassement est impossible.

En conséquence, GSF SATURNE est dispensé d'effectuer des recherches de reclassement.

Les observations des membres du C.S.E. sont recueillies.

RAS

Les membres du C.S.E. prennent acte de la mention spécifique portée sur l'avis médical qui dispense la société de toute recherche de reclassement.

Avis des membres du C.S.E. sur l'impossibilité de reclassement de Mme DELEPINE Vera et sur le projet de licenciement pour invalidité physique de Mme DELEPINE Vera en l'absence de reclassement possible suite à l'avis du médecin du travail :

Favorable	0 voix
Défavorable	0 voix
Sans avis	3 voix

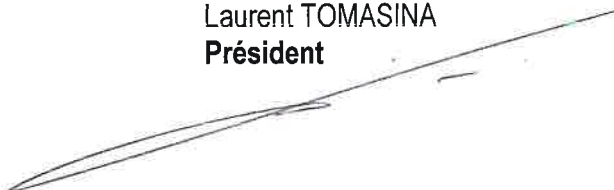
Les membres du C.S.E. n'émettent pas d'avis sur le projet de licenciement pour invalidité physique de Mme DELEPINE Vera.

Fin de la réunion : 14 h 10

NADIA SCHMITT
Secrétaire du CSE

A blue ink signature, appearing to be 'NS', written over a horizontal line.

Laurent TOMASINA
Président

A blue ink signature, appearing to be 'LT', written over a horizontal line.